

La Presse de la Manche
« Le Coin des Lecteurs », envoyé par mail

Bonjour,

Je souhaitais réagir à propos de votre question concernant la proposition de confier la gestion de la vitesse sur les routes secondaires aux Préfets.

Sans revenir sur la question de fond, à savoir la réduction généralisée et systématique de la vitesse de 90 à 80 km/h sur l'ensemble du réseau secondaire national, sur laquelle de nombreuses oppositions argumentées se sont exprimées, de la part de Responsables Départementaux et Régionaux, de personnalités politiques, d'associations représentatives des usagers de la route (FFMC, 40 millions d'automobilistes, syndicats professionnels...), d'experts et enfin du Sénat.

Tous se sont insurgés contre une politique de Sécurité Routière, uniquement faite de réglementation, répression-sanction, avec la vitesse comme cible quasi exclusive.

Confier cette mission de définir les vitesses des routes secondaires selon leur dangerosité à des « entités » départementales serait un moyen « élégant » pour le Gouvernement de se sortir de cette impasse dans laquelle il s'est fourvoyé, autre qu'une prétendue « expérimentation » pour 2 ans, à laquelle personne ne croit.

Mais pour cela il faudrait qu'il se libère de l'emprise de Mme Chantal Perrichon, que j'entendais vendredi matin sur Europe 1 vitupérer contre une telle exigence des Sénateurs. Cette « passionaria » déniait toute compétence à des responsables régionaux pour prendre des décisions en matière de Sécurité Routière et réaffirmait avec véhémence que la mesure de réduction de vitesse « ne pouvait être que générale et systématique ». Et elle, d'où tiendrait elle cette fameuse compétence qui lui permet de s'exprimer constamment de façon catégorique et impérieuse ?

Confier cette responsabilité aux seuls Préfets, ne m'apparaît pas non plus être la solution. Ces derniers sont par définition inféodés au Gouvernement et agirait selon les désirs de ce dernier. Les routes à 90 km/h deviendraient l'exception et les portions à 80 km/h la généralité et pas l'inverse.

Par contre, puisque notre Pays fonctionne normalement sous une forme régionalisée, une entité placée sous la responsabilité du Président de Département ou de Région pourrait assumer cette tâche de définir les portions du réseau secondaire qui justifieraient d'une vitesse abaissée.

Bien entendu, les Services de la Préfecture, dotés de la compétence technique, seraient impliqués, mais aussi les associations d'usagers de la route et les syndicats professionnels de transport de personnes et de marchandises.

Si cela peut être utile, est ce vraiment indispensable ? Tout conducteur correctement formé et responsable a pour première initiative d'ajuster en permanence son allure aux conditions de la voie qu'il emprunte et aux conditions du moment (les inconscients et les inciviques le resteront avec ou sans réduction de vitesse !).

La dangerosité d'une route varie en permanence : saison, conditions météo, trafic, état d'entretien et travaux... Vouloir définir et réglementer cette question est absurde et correspond à cette façon qu'ont les Pouvoirs Publics d'infantiliser de plus en plus les citoyens alors qu'ils sont de plus en plus informés et éduqués.

Indiquer par un panneau qu'une route droite se termine par un virage serré est une bonne chose, mais la vitesse pour prendre ce virage en sécurité dépendra de multiples facteurs (type de véhicule, expérience du conducteur, état de la chaussée, visibilité, période de travaux agricoles ou pas...) alors à quoi bon indiquer une vitesse et en quoi le choix d'un fonctionnaire de définir ce virage comme devant être pris à 70 ou à 50 km/h est-il plus judicieux que ma propre expérience ?

A moins de nous considérer définitivement comme des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge du discernement ?

Quel dommage que la fameuse expression de Georges Pompidou, à propos de la propension de l'Administration à tout vouloir réglementer : « Mais arrêtez d'emmerder les Français ! » soit restée ignorée... .

Paul Davy